

Observation n°1610 (Web)

Par Joël Pélicot

Déposée le 27 août 2018 à 10h16

La création d'un port ARTIFICIEL est une hérésie qui est non conforme aux intérêts environnementaux du secteur. Ce projet est surtout non conforme aux préconisations du SDAGE du BASSIN LOIRE BRETAGNE. M. Christophe Chassandre, DIREN de Bassin, en est d'ailleurs informé.

Joël Pélicot membre et ancien président du CB Loire Bretagne.

Note Olivier:

Ci-dessous les fonctions des personnes citées:

<https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home/comite-de-bassin/composition-du-comite-de-bassin.html>

DREAL de la région Centre-Val de Loire, délégué de bassin



- *Monsieur Christophe CHASSANDE*
 - Directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région
 - *DREAL Centre-Val de Loire, (45 - Loiret)*

Communes rurales ou EPCI



- *Monsieur Joël PELICOT*
 - Conseiller municipal
 - *Commune de Saint-Antoine du Rocher, (37 - Indre-et-Loire)*